
pays: SINGAPOUR

Forum: UNICEF



Question: Comment garantir un accès équitable et universel à la vaccination dans un contexte de désinformation, de crises sanitaires et de contraintes économiques mondiales ?

L'Assemblée Générale,

Soucieuse de garantir le droit fondamentale de chaque enfant à la santé et à la protection contre les maladies évitables par la vaccination,

Consciente que la vaccination constitue l'un des moyens les plus efficaces pour prévenir les épidémies et réduire la mortalité infantile à l'échelle mondiale,

Rappelant la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée en 1989, qui affirme la responsabilité des Etats de garantir l'accès aux soins de santé essentiels,

Mentionnant la Déclaration d'Astana sur les soins de santé primaires en 2018, qui souligne l'importance de l'accès universel aux services de santé préventifs;

Alarmée par la diffusion croissante de la désinformation vaccinale, qui fragilise la confiance des populations et compromet l'efficacité des campagnes de vaccination,

Constatant que les crises sanitaires mondiales et les contraintes économique limitent l'accès équitable aux vaccins dans de nombreux pays,

Reconnaissant le rôle central de l'UNICEF et de l'organisation mondiale de la santé dans la distribution des vaccins et le soutien aux systèmes de santé,

Remerciant les Etats membres, les organisations non-gouvernementales et les personnels de santé engagés dans la protection de la santé infantile;

- 1) *Affirme* que l'accès universel et équitable à la vaccination est une priorité essentielle pour garantir le bien-être et la santé des enfants dans le monde. Étant donné que l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, instrument relatif aux droits de l'homme, constitue un ensemble complet de normes juridiques internationales pour la protection et le bien-être des enfants;

- 2) *Encourage* la coopération internationale afin de renforcer le financement, la production et la distribution des vaccins, en particulier dans les pays les plus vulnérables. Prône le soutien à la recherche et au développement de nouveaux vaccins adaptés aux besoins des enfants dans les pays à faible ressources et aux maladies émergentes;
- 3) *Appelle* à la mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation visant à lutter contre la désinformation vaccinale et à renforcer la confiance des populations, notamment par la coopération entre les gouvernements, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé, les personnels de santé et les plateformes numériques, ainsi que par le développement de programmes éducatifs, la diffusion d'informations scientifiques fiables sur les réseaux sociaux et la formation de professionnels de santé chargés de répondre aux fausses informations;
- 4) *Invite* les États membres à garantir la gratuité et l'accessibilité des vaccins pour les enfants, malgré les contraintes économiques et en période de crise sanitaire, notamment par la mise en place de programmes nationaux de vaccination financés par l'État, le soutien de partenariats internationaux et l'aide logistique d'organisations telles que l'UNICEF afin d'assurer la distribution des vaccins dans les zones les plus vulnérables;
- 5) *Soutient* le renforcement des systèmes de santé afin d'améliorer l'organisation, la logistique et l'efficacité des campagnes de vaccination, notamment par la formation de personnels de santé, le développement d'infrastructures médicales, l'amélioration des chaînes d'approvisionnement et de conservation des vaccins ainsi que par le partage de bonnes pratiques entre États.